



# SÉJOUR NEIGE 2026

ISOLA – 15 AU 20 FÉVRIER

24 PLACES – 9/17 ANS



## DETAILS DU SEJOUR

### Public accueilli

24 jeunes âgés de 9 à 17 ans Du CM1 au Lycée

**8 places seront réservées aux CM1/CM2 et 16 places aux ados (à partir de la 6<sup>ème</sup>)**

### Lieu d'hébergement

L'hébergement collectif sera au village vacances Foehn à Isola dans les Alpes Maritimes (06). Cet établissement géré par l'Ifac Paca est réputé pour son cadre, son calme et sa vue sur la montagne. Le chalet possède un bâtiment principal avec deux salles de restaurant, une salle d'activités avec baby-foot et ping-pong. Les chambres sont composées de 6 lits superposés avec salle d'eau et WC ainsi qu'une terrasse avec vue panoramique.

*Agrément Jeunesse et Sports N° 060731005*

## ACTIVITES ET ENCADREMENT

- **Ski** : 3 jours de ski. L'équipe d'animation assurera l'encadrement de ces journées. Il y aura 2 groupes de niveaux, 3 selon les besoins, allant de savoir faire toutes pistes vertes et un peu de bleus (niveau minimum requis pour accéder au séjour), aux jeunes les plus à l'aise sachant faire toutes pistes. Nous essaierons de faire progresser ceux qui seront dans le(s) groupes les moins avancées, sans pénaliser les plus doués de chaque groupe. Le hors-piste sera strictement interdit selon l'arrêté du 25 avril 2012.
- **Activité de montagne (1/2 j)** : Une après midi encadrée par des accompagnateurs de montagne, à la découverte d'activités restants à déterminer selon les conditions d'enneigement, **parmi** la construction d'igloos et d'abris de fortune, le défi enflammé, qui est une activité de jeu de piste à la recherche d'éléments permettant d'allumer un feu en montagne, une sensibilisation aux risques associées aux avalanches et les moyens de secours avec mise en pratique (mise en pratique du secours, pas de l'avalanche !!!)
- **Veillées et temps informels** : Tous les soirs une veillée sera proposée, une réflexion particulière concerne la durée de celles-ci afin de garantir aux vacanciers une qualité et un temps de sommeil suffisant vu l'intensité du séjour. Des temps informels d'animation seront occasionnés par la vie d'un séjour de vacances, sous la supervision et l'encadrement rigoureux de l'équipe.

### Encadrement

L'encadrement sera assuré par une équipe composée d'un directeur, Jack NELSON, responsable de site sur Peynier, ainsi qu'au moins 2 animateurs/trices.

## REGLES DU SEJOUR

Toute vie en collectivité implique le respect de règles communes qui seront énoncées et rappelées tout au long du séjour. Le règlement intérieur sera signé par les jeunes inscrits. Nous n'oublions pas que les jeunes partent en vacances et que ce sont leurs vacances. Ils pourront proposer des activités, des choses qu'ils auraient envie de faire au moment du séjour. Mis à part les activités spécifiques, rien n'est figé sur le programme de la semaine afin que **les enfants/jeunes soient acteurs de leur séjour**.

# CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Merci de vous munir des documents suivants :

- Si ce n'est pas déjà le cas le dossier administratif 2025/26 composé de la fiche de renseignements, la fiche sanitaire, l'attestation d'assurance Responsabilité Civile de l'année en cours faisant apparaître le nom de l'enfant/jeune.
- Le Protocole d'accueil Individualisé lors d'allergies ou de spécificités médicales.
- L'autorisation parentale complétée.
- Le règlement intérieur comportant une charte citoyenne signé par le jeune et ses parents.
- Le règlement intégral par chèque(s) bancaire(s), chèques vacances, CESU ou espèces.
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 2 ans (**à transmettre avant le début du séjour**).

**Le dossier d'inscription est à retirer au bureau de l'IFAC ou sur notre site internet.**

## MODALITES D'INSCRIPTIONS

Chaque famille pourra déposer le dossier de son enfant **en présentiel**,  
**À partir du Mardi 2 décembre à 16h00 et jusqu'au vendredi 19 décembre.**

Les **non Peynierens** pourront déposer leurs dossiers mais leurs inscriptions ne seront effectives qu'à partir de la rentrée de janvier s'il reste de la place, par ordre de dépôt des dossiers.

- A l'espace jeunes (Passage Thomassin) sur les heures d'ouverture de celui-ci : Mardi, jeudi, vendredi de 16h à 19h, mercredi de 14h à 18h.

**A NOTER : Le nombre de places étant limité, les dossiers COMPLETS arrivés en premiers seront retenus.**

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

**Aucune inscription ne se fera sur le portail famille ou par mail.  
Seules les inscriptions avec un dossier complet et un règlement seront prises en compte.**

# TARIFS

Le tarif du séjour comprend : l'encadrement 24h/24h, les diverses activités, le transport, la pension complète, les remontées mécaniques, le matériel, le matériel pédagogique et pharmaceutique de premier secours et l'assurance.

**NB : La Mairie de Peynier participe à hauteur de 50% du prix du séjour dans le cadre de son partenariat avec la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse **pour les enfants de la commune**. Le tarif indiqué tient compte de cette participation.**

Quotient familial	Montant
<b>JEUNES DE PEYNIER</b>	
< 380€	370 €
380€<QF<1370€	430€
>1370€	490 €
<b>JEUNES HORS COMMUNES</b>	
< 380€	740 €
380€<QF<1370€	860 €
>1370€	980€



## Centre d'animations de Peynier

Passage Thomassin

Tel : 06 58 35 06 74

E-mail : [Direction.peynier@dso.ifac.asso.fr](mailto:Direction.peynier@dso.ifac.asso.fr)

[www.ifac.asso.fr/peynier](http://www.ifac.asso.fr/peynier)



Ville de Peynier

